



Bulletin d'information des pêcheurs de l'Aisne

ISSN : 2118-6340

N° 57

Juillet / Août / Septembre 2022

Edito du Président

En cette période estivale où chacun n'a d'autres préoccupations que d'organiser ses vacances, d'aller à la pêche ou encore moins drôle de gérer son pouvoir d'achat, il reste pour les administrateurs de la Fédération de Pêche des sujets d'importance qu'il faut étudier.

Premièrement : La sécheresse fait partie de ces sujets, néanmoins nous n'y pouvons pas grand-chose si ce n'est que de sensibiliser les personnes à ne pas gâcher ou polluer cet élément indispensable pour la vie qu'est l'eau.

Deuxièmement : L'étude réalisée par l'Union des Fédérations de Pêche du Bassin Seine-Normandie et la Fédération de Pêche de l'Aisne sur les habitudes de l'espèce brochet, espèce très sensible et qui mérite toute notre attention afin qu'un jour elle ne soit pas en déclin. Petit à petit les informations sur la vie du brochet se font de plus en plus précises et fiables. Certaines Fédérations de pêche ont pris des dispositions afin de protéger ce poisson et essayer de favoriser sa reproduction. Le Conseil d'Administration de la Fédération de l'Aisne sera très certainement dans les mois qui viennent amené non seulement à étudier son comportement mais aussi à prendre des dispositions qui assurent sa reproduction. A suivre....

Bonnes vacances à toutes et à tous

Le président fédéral,
Pierre BOURGEOIS

Pêches d'inventaire piscicole

L'équipe technique termine la campagne printanière d'opérations d'inventaires piscicoles.

Ces opérations ont principalement été mises en œuvre sur les cours d'eau du périmètre de la Communauté de Communes Retz-en-Valois dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communale ainsi que sur les affluents de la rivière Vesle dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat «Aisne-Vesle-Suippe».

Ces études visent à mettre à jour ou acquérir de la connaissance sur des cours d'eau non ou très anciennement inventoriés, afin de déterminer la composition des peuplements piscicoles et l'état de population de chaque espèce. Une meilleure connaissance de ces peuplements permet d'adapter au mieux la gestion du milieu et d'en améliorer la protection.

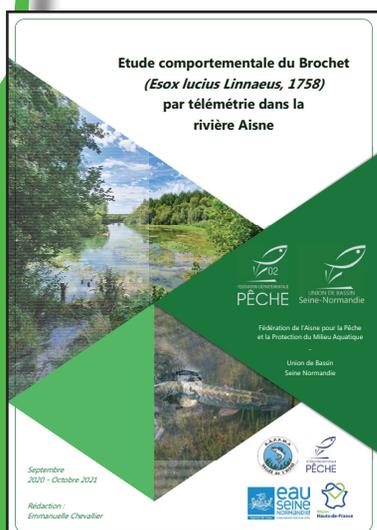
Ainsi, 35 stations ont pu être inventoriées sur 18 cours d'eau différents. Si les résultats s'avèrent agréablement positifs sur certaines stations, notamment par la découverte de linéaire avec reproduction de la truite fario, d'autres sont moins satisfaisants (faible richesse piscicole découverte de population d'écrevisses exotiques envahissantes). Les résultats seront analysés en détail d'ici la fin de l'année et feront l'objet de rapports techniques spécifiques.



Au revoir Noël, et merci!

Noël FOLLET, bénévole de l'AAPPMA «Les Pêcheurs de Soissons» nous a quitté en mai dernier. Fortement investi dans le monde associatif de la pêche de loisir et plus particulièrement concernant les actions de garderie ou de sensibilisation auprès du jeune public, nous tenions à saluer sa mémoire et apporter notre soutien à sa famille et ses proches.

Nous saluons son action et son état d'esprit, ses traits d'humour vont nous manquer...



Etude Brochet

La restitution de l'étude comportementale du Brochet réalisée par la Fédération grâce à Emmanuelle Chevallier et en partenariat avec l'AAPPMA «La Vallée de l'Aisne» de Pontavert, la FNPF, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Union de Bassin Seine Normandie et la Région Hauts de France s'est tenue le 10 juin dernier à Condé-sur-Suippe en présence de 45 participants.

Ils ont pu découvrir en avant-première la vidéo synthétisant les résultats de l'étude menée sur le comportement des brochets en 2020-2021, avant de discuter des résultats de l'étude.

Merci à l'ensemble des financeurs d'avoir rendu ce projet réalisable, à l'APPMA de Pontavert et ses adhérents pour leur implication, ainsi qu'à toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide (propriétaires, élus, collègues d'autres fédérations, stagiaires, etc...).

Retrouvez plus de détails sur l'étude aux liens suivants :

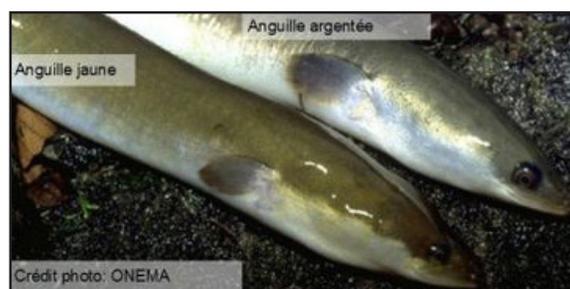
- ▶ Plaquette de présentation : cliquez [ICI](#) pour accéder à la page du téléchargement.
- ▶ Rapport de l'étude : <https://qrco.de/bcvunw>
- ▶ Vidéo de présentation : <https://m.youtube.com/watch?v=5PW3b4Uz3Gw&feature=youtu.be>

Carnet de capture Anguille

Après plusieurs contrôles amenant à l'établissement de procès-verbaux, il semble opportun d'effectuer un rappel sur la pêche de l'Anguille européenne :

- ▶ La pêche de l'anguille de nuit, quelque soit la période ou le mode de pêche, est strictement interdite.
- ▶ La pêche de l'anguille jaune est autorisée jusqu'au 15 juillet. Après cette date, toute capture doit être remise à l'eau immédiatement. La pêche de l'anguille argentée est interdite toute l'année.
- ▶ Tout pêcheur doit posséder un carnet de pêche de l'anguille et est tenu d'y enregistrer ses prises.

Ce carnet de capture est disponible sur notre site web, sur demande auprès de nos services, ou au lien suivant : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14358.do



Plan d'eau fédéral d'Artemps



Après un premier épisode de mortalité causé par la maladie du Sommeil de la carpe, une nouvelle mortalité piscicole importante a touché toutes les espèces peuplant le plan d'eau (carpe, tanche, brème, sandre, brochet...) courant mai.

Le laboratoire départemental a donc été saisi afin de procéder à des analyses et identifier les causes de cette nouvelle mortalité piscicole. Les recherches concernaient la teneur en oxygène dissous ainsi que les cyanobactéries ; ce sont en effet les deux hypothèses que nous avons émises pouvant expliquer cette importante mortalité.

Les analyses de la teneur en oxygène ne sont pas anormales au moment de la mesure. Les résultats des analyses de cyanobactéries ne mettent pas en avant la présence de cyanobactéries toxiques. Le risque sanitaire, notamment pour la santé humaine, peut donc être écarté. Ces résultats ont permis d'envisager la réouverture du plan d'eau d'Artemps dès le 13 juin dernier.

Bien que l'origine de la mortalité n'ait pas pu être clairement identifiée, il est fort probable que celle-ci soit liée aux conditions météorologiques ayant entraîné une dégradation de la qualité d'eau en lien avec une charge organique importante dans le plan d'eau. Pour limiter les apports dans le plan d'eau, il est vivement recommandé d'adapter son amorçage et de limiter sa quantité au strict minimum. Des précautions sont également à prendre vis-à-vis du risque épidémiologique : tout matériel utilisé sur le plan d'eau (épuisette, tapis de réception, bourriche, ...) doit absolument être nettoyé, désinfecté (Virkon ou javel conseillé) puis mis à sécher longuement au soleil avant d'être réutilisé ailleurs.

Une animation à destination des jeunes de la PJJ des Hauts de France s'est tenue le 21 juin dernier. Une dizaine de kilos de poissons (carpes, tanches, brèmes, gardons, rotengles et carrassins) ont été pêchés au cours de la journée, ce qui semble rassurant vis-à-vis de la quantité de poissons ayant survécu aux épisodes successifs de mortalité.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé si nous obtenons des informations complémentaires.

Travaux RCE Selle

Les travaux de restauration de la continuité écologique de la Selle à Saint-Martin-Rivière se termine. Après les premiers coups de pelle à l'automne 2021, l'entreprise en charge des travaux est intervenue au printemps 2022 afin d'effectuer quelques reprises au niveau des berges, notamment suite à l'évolution hivernale. Place maintenant au suivi de l'évolution du site et de l'efficacité de travaux, afin de valoriser le bienfondé de ces derniers, dans une situation où la politique de restauration écologique est continuellement attaquée.

Coût total du projet : 79 378, 99 €

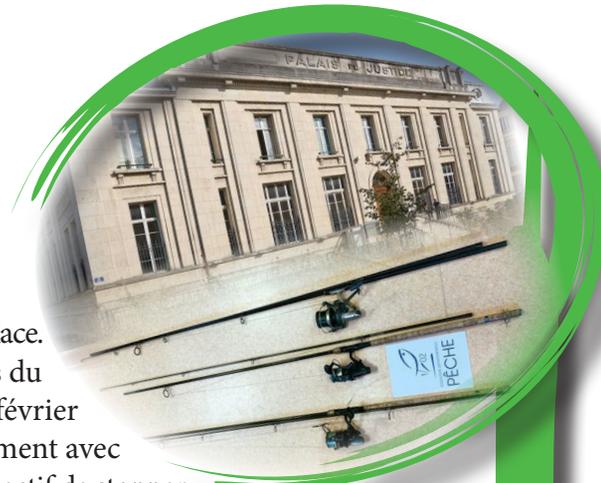
Financement :

Agence de l'Eau Artois-Picardie & Région Hauts-de-France



Pôle Garderie 2022

Depuis le début d'année 2022, certaines évolutions du pôle garderie, en lien avec les parquets des Tribunaux Judiciaires ont été mises en place. En effet, les rencontres avec les Substituts des Procureurs des 3 parquets du département de l'Aisne (LAON, SOISSONS et SAINT-QUENTIN) en février 2022, ont permis d'établir, sous certaines conditions définies conjointement avec les parquets, la procédure de saisie des instruments de pêche. Outre l'objectif de stopper immédiatement l'infraction et d'éviter une récidive immédiate lors du départ des gardes ou différée les jours suivants, la saisie du matériel permet également d'obtenir une meilleure reconnaissance de l'infraction par le contrevenant, qui doit s'acquitter de la transaction civile proposée par la Fédération pour prétendre récupérer son matériel. Cette procédure trouve également tout son intérêt lorsque le contrevenant ne réside pas en France.



Seuls les agents assermentés de la Fédération ainsi que certains Gardes Pêche Particuliers sont désormais habilités à procéder à la saisie des instruments de pêche. Depuis le début d'année 2022, la garderie fédérale et les gardes-pêche d'AAPPMA ont relevé 247 infractions à la réglementation pêche ayant donné lieu à 200 procédures. 162 pêcheurs se sont vus saisir leur matériel de pêche lors de ces contrôles, entre début janvier et fin juin.



D'autres informations concernent également le pôle Garderie de la Fédération.

Une formation de «suivi», destinée aux Gardes-Pêche Particuliers volontaires déjà assermentés, s'est tenue fin avril. L'occasion de procéder à quelques rappels réglementaires et réaliser quelques mises en pratiques sur la conduite de contrôle sur le terrain, et les gestes et postures à mettre en oeuvre.

Une formation au module 3 «Police de la Pêche en Eau Douce», indispensable pour obtenir la reconnaissance de l'aptitude technique en vue d'obtenir l'agrément pour devenir garde particulier, s'est tenue fin mai. Une petite trentaine de personnes ont pu suivre ce module.

Enfin, deux opérations conjointes avec la gendarmerie et l'OFB ont été réalisées lors des ouvertures en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Une dizaine de procédures ont été établies lors de ces contrôles.

Signalétique parcours AAPPMA

La Fédération travaille actuellement à réaliser des panneaux d'informations pour les parcours de pêche associatif du département, à destination des AAPPMA volontaires. Chaque pêcheur aura alors accès à diverses informations sur les lots où il pratique : accès au règlement intérieur et aux cartographies (format pdf et carto interactive) de l'AAPPMA via un QR Code, délimitation du parcours, jours autorisés...

AAPPMA «Les Fervents du Bouchon» de NOGENT-L'ARNAUD

Rivière « La Marne »

De la limite communale d'Azy-sur-Marne jusqu'à la confluence avec le Rû de Ravet (commune de Nogent-L'Arnaud).

- 2^{ème} catégorie piscicole
- Domaine public
- AAPPMA réciprocaire
- Jours de pêche autorisés

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Fériés
<input type="checkbox"/>							

► Pêche autorisée

Rive droite	Rive gauche
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Flash-Code Règlement intérieur AAPPMA

Flash-Code Cartographie des parcours de pêche

Flash-Code Cartographie interactive

www.cartedepêche.fr